

R. A la recommencer et à accuser en particulier le crime qu'elle auroit commis en cachant ce péché ou cette circonstance.

D. Et si l'on oublioit dans sa Confession un péché mortel ou une circonstance grave, faute de s'être suffisamment examiné, seroit-on coupable ?

R. Oui, on le seroit.

§ 3.

*De l'Examen de Conscience.*

D. Comment faut-il se préparer à l'examen de sa conscience ?

R. Par les sentimens exprimés dans la prière suivante, rédigée pour les personnes qui ne savent pas lire.

*Prière avant l'examen de conscience.*

“ Me voici rendu à vos pieds, ô mon Dieu ! pour vous déclarer, dans la personne de votre ministre, tous les péchés dont je suis coupable. Accordez-moi la grace de les bien connoître, de les confesser tous avec sincérité et de les détester de tout mon cœur.”

D. Comment faut-il s'examiner ?

R. En se rappelant ses pensées, ses paroles, ses actions et ses omissions.

D. Comment peut-on connoître si l'on a offensé Dieu par ses pensées, par ses paroles, ses actions ou ses omissions ?

R.